

SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de l'Arrondissement de Beauport, tenue le jeudi 5 juillet 2018 à 17 h 30, au Centre de loisirs Monseigneur-De Laval, 35, avenue du Couvent, Québec.

Sont présents: Monsieur Stevens Mélançon, conseiller du district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial et président d'arrondissement
Monsieur Jean-François Gosselin, conseiller du district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux
Monsieur Jérémie Ernould, conseiller du district électoral de Robert-Giffard

Sont également Madame Marie-Pierre Raymond, directrice
présents: d'arrondissement
M. Yves Bergeron, assistant-greffier d'arrondissement

Le président de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

CA5-2018-0126 **Adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal

CA5-2018-0127 **Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2018**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 juin 2018, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au Conseil

L'assistant-greffier dépose le document suivant :

Liste des virements budgétaires du mois de mai 2018

Matières nécessitant une consultation publique

Assemblée publique de consultation pour le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier des Chutes-Montmorency, R.C.A.5V.Q. 185 (Omnibus, boulevard Sainte-Anne, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)*

NATURE ET EFFET

À la demande de monsieur Stevens Mélançon, président de l'arrondissement, monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme à la Division de la gestion du territoire, explique la nature et l'effet du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier des Chutes-Montmorency, R.C.A.5V.Q. 185 (Omnibus, boulevard Sainte-Anne, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)*. Il mentionne que ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Un document expliquant les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum est disponible à l'entrée de la salle pour les citoyens intéressés. Monsieur le président invite les personnes intéressées à s'exprimer.

L'assemblée publique de consultation débute à 17 h 32 et se termine à 17 h 58.

Yves Bergeron
Assistant-greffier d'arrondissement

Assemblée publique de consultation pour un projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 53004Ra et 53160Ha et à l'assujettissement de la nouvelle zone 53165Ha à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale, R.C.A.5V.Q. 203 (Projet visant à permettre un développement résidentiel sur le côté nord de l'avenue des Rapides, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)*

NATURE ET EFFET

À la demande de monsieur Stevens Mélançon, président de l'arrondissement,

monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme à la Division de la gestion du territoire, explique la nature et l'effet du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 53004Ra et 53160Ha et à l'assujettissement de la nouvelle zone 53165Ha à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale*, R.C.A.5V.Q. 203 (Projet visant à permettre un développement résidentiel sur le côté nord de l'avenue des Rapides, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial). Il mentionne que ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Un document expliquant les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum est disponible à l'entrée de la salle pour les citoyens intéressés. Monsieur le président invite les personnes intéressées à s'exprimer.

L'assemblée publique de consultation débute à 17 h 59 et se termine à 19 h 07.

Yves Bergeron
Assistant-greffier d'arrondissement

Assemblée publique de consultation pour un projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 55088Ha et 55112Ha*, R.C.A.5V.Q. 204 (Agrandissement de la zone 55112Ha à même une partie de la zone 55088Ha et autres modifications, district de Robert-Giffard)

NATURE ET EFFET

À la demande de monsieur Stevens Mélançon, président de l'arrondissement, monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme à la Division de la gestion du territoire, explique la nature et l'effet du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 55088Ha et 55112Ha*, R.C.A.5V.Q. 204 (Agrandissement de la zone 55112Ha à même une partie de la zone 55088Ha et autres modifications, district de Robert-Giffard). Il mentionne que ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Un document expliquant les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum est disponible à l'entrée de la salle pour les citoyens intéressés. Monsieur le président invite les personnes intéressées à s'exprimer. Aucune intervention.

L'assemblée publique de consultation débute à 19 h 07 et se termine à 19 h 14.

Yves Bergeron
Assistant-greffier d'arrondissement

Assemblée publique de consultation pour un projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54100Mb*, R.C.A.5V.Q. 206 (540, avenue Royale, district de Robert-Giffard)

NATURE ET EFFET

À la demande de monsieur Stevens Mélançon, président de l'arrondissement, monsieur Emmanuel Bel, conseiller en urbanisme à la Division de la gestion du territoire, explique la nature et l'effet du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54100Mb*, R.C.A.5V.Q. 206 (540, avenue Royale, district de Robert-Giffard). Il mentionne que ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Un document expliquant les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum est disponible à l'entrée de la salle pour les citoyens intéressés. Monsieur le président invite les personnes intéressées à s'exprimer. Aucune intervention.

L'assemblée publique de consultation débute à 19 h 15 et se termine à 19 h 18.

Yves Bergeron
Assistant-greffier d'arrondissement

Première période de questions des citoyens

Une première période de questions, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des citoyens.

Propositions

Division de la gestion du territoire

CA5-2018-0128 Nomination de membres pour siéger au sein du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Beauport - A5GT2018-026

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu :

1. de nommer Mmes Dominique Arseneault et Mireille Jean à titre de membres résidentes pour siéger au sein du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Beauport, pour la période s'étendant du 5 juillet 2018 au 4 juillet 2020;

2. de mettre fin au mandat de Mme Sylvie Gagné en date du 5 juillet 2018.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2018-0129 Contribution de la Caisse Desjardins de Beauport pour l'événement *L'avenue Royale fête l'été* qui se tiendra le 25 août 2018 - [A5LS2018-027](#)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'accepter le versement de 5 000 \$ à la Ville de Québec par la *Caisse Desjardins de Beauport* pour la bonification des activités de l'événement *L'avenue Royale fête l'été* qui se tiendra le 25 août 2018.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Direction

Autres unités administratives

CA5-2018-0130 Ordonnance numéro O-155 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement à l'avenue Joseph-Giffard - Arrondissement de Beauport - [TM2018-090](#)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-155 de l'Arrondissement de Beauport concernant le stationnement sur l'avenue Joseph-Giffard, relative au Règlement R.C.A.5V.Q. 92, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2018-0131 Ordonnance numéro O-157 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement au boulevard des Français - Arrondissement de Beauport - [TM2018-126](#)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-157 de l'Arrondissement de Beauport concernant le stationnement sur le boulevard des Français, relative au Règlement R.C.A.5V.Q. 92, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2018-0132 Ordonnance numéro O-158 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement à l'avenue de la Pagode - Arrondissement de Beauport - [TM2018-141](#)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-158 de l'Arrondissement de Beauport concernant le stationnement sur l'avenue de la Pagode, relative au Règlement R.C.A.5V.Q. 92, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2018-0133 Ordonnance numéro O-159 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement à la rue Rimbaud - Arrondissement de Beauport - [TM2018-142](#)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-159 de l'Arrondissement de Beauport concernant le stationnement sur la rue Rimbaud, relative au Règlement R.C.A.5V.Q. 92, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2018-0134 Ordonnance numéro O-160 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement à l'avenue Eugène-Côté - Arrondissement de Beauport - [TM2018-146](#)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-160 de l'Arrondissement de Beauport concernant le stationnement sur l'avenue Eugène-Côté, relative au Règlement R.C.A.5V.Q. 92, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières prévues à l'ordre du jour supplémentaire

Avis de motion et projets de règlement

CA5-2018-0135 Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier des Chutes-Montmorency*, R.C.A.5V.Q. 185

(Règlement omnibus, boulevard Sainte-Anne, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - A5DA2017-061

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le projet de règlement intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier des Chutes-Montmorency*, R.C.A.5V.Q. 185 (Règlement omnibus, boulevard Sainte-Anne, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial).

Adoptée à l'unanimité

AM5-2018-0136 Avis de motion du projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier des Chutes-Montmorency*, R.C.A.5V.Q. 185 (Règlement omnibus, boulevard Sainte-Anne, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - A5DA2017-061

Monsieur le président Stevens Mélançon donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement aux zones 53088, 53089, de 53109 à 53111, 53118, de 53120 à 53147, de 53149 à 53153, 53158 et 53159 situées dans le quartier des Chutes-Montmorency. Ce quartier est délimité approximativement à l'ouest par le boulevard Raymond et la rue Francheville, au nord par la rue de la Sérénité et la rivière Montmorency, à l'est par la rivière Montmorency et au sud par le fleuve Saint-Laurent. Les zones visées au premier alinéa sont situées approximativement à l'est de la rue Terrasse-Orléans, au sud du boulevard des Chutes, à l'ouest de la rivière Montmorency et au nord du fleuve Saint-Laurent. Des modifications sont apportées au plan de zonage relativement à certaines de ces zones, soit par leur réduction, leur suppression, la création d'autres zones à même celles-ci ou encore, le remplacement de la référence alphanumérique de certaines zones.

Également, les grilles de spécifications applicables à l'égard de ces zones sont modifiées relativement à diverses normes. Ces modifications touchent notamment les usages autorisés, les normes de lotissement, les dimensions des bâtiments principaux, les normes d'implantation des bâtiments principaux, les matériaux de revêtement, les normes de stationnement hors rue, de chargement ou de déchargement des véhicules, les dispositions relatives aux droits acquis, le type d'affichage et la protection des arbres en milieu urbain.

Ces modifications sont décrites dans le projet de règlement R.C.A.5V.Q. 185 déposé à la présente séance.

CA5-2018-0137 Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 53004Ra et 53160Ha et à l'assujettissement de la nouvelle zone 53165Ha à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale*, R.C.A.5V.Q. 203 (Projet visant à permettre un développement résidentiel sur le côté nord de l'avenue des Rapides, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - A5DA2018-034

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 53004Ra et 53160Ha et à*

l'assujettissement de la nouvelle zone 53165Ha à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale, R.C.A.5V.Q. 203 (Projet visant à permettre un développement résidentiel sur le côté nord de l'avenue des Rapides, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial).

Adoptée à l'unanimité

AM5-2018-0138 *Avis de motion du projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 53004Ra et 53160Ha et à l'assujettissement de la nouvelle zone 53165Ha à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale, R.C.A.5V.Q. 203 (Projet visant à permettre un développement résidentiel sur le côté nord de l'avenue des Rapides, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - A5DA2018-034*

Monsieur le président Stevens Mélançon donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement aux zones 53004Ra et 53160Ha situées approximativement à l'est de la rue de la Licorne, au sud et à l'ouest de la rivière Montmorency et au nord de l'avenue des Rapides. La zone 53165Ha est créée à même une partie des zones 53004Ra et 53160Ha. Dans cette nouvelle zone, les usages autorisés sont ceux des groupes H1 logement dans un bâtiment isolé d'au plus deux logements et R1 parc. Les autres normes applicables à l'égard de cette zone sont indiquées dans la grille de spécifications jointe en annexe du présent règlement. De plus, dans la zone 53165Ha, la délivrance d'un permis de construction relativement à certains travaux est assujettie à la procédure d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale. D'ailleurs, ce règlement prescrit les objectifs applicables à l'implantation d'un bâtiment principal, d'un garage ou d'un abri de véhicule automobile, à l'aménagement d'un terrain et à l'abattage d'arbres. Il édicte également les critères permettant d'évaluer si ces objectifs sont atteints.

CA5-2018-0139 *Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 55088Ha et 55112Ha, R.C.A.5V.Q. 204 (Agrandissement de la zone 55112Ha à même une partie de la zone 55088Ha et autres modifications, district de Robert-Giffard) - A5DA2018-035*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 55088Ha et 55112Ha, R.C.A.5V.Q. 204 (Agrandissement de la zone 55112Ha à même une partie de la zone 55088Ha et autres modifications, district de Robert-Giffard).*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM5-2018-0140 *Avis de motion du projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 55088Ha et 55112Ha, R.C.A.5V.Q. 204 (Agrandissement de la zone 55112Ha à même une partie de la zone 55088Ha et autres modifications, district de Robert-Giffard) - A5DA2018-035*

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement aux zones 55088Ha et 55112Ha, situées approximativement à l'est de l'avenue du Vieux-Moulin, au sud de la rue Guimont et de son prolongement à l'ouest, à l'ouest de l'avenue Renouard et au nord du chemin Royal. La zone 55112Ha est agrandie à même une partie de la zone 55088Ha afin d'appliquer à cette partie de territoire les normes de la zone 55112Ha. En outre, dans la zone 55088Ha, le pourcentage minimal d'aire verte est réduit à 30 % et les normes d'implantation particulières relativement à un bâtiment isolé de trois logements du groupe d'usages H1 logement sont supprimées. De plus, un bâtiment principal dérogatoire protégé qui est détruit, devenu dangereux ou qui a perdu au moins 50 % de sa valeur suivant une cause hors du contrôle du propriétaire peut désormais être reconstruit ou réparé dans sa même forme et à son même emplacement ou à un emplacement conforme à l'article 892. Par ailleurs, l'abattage d'un arbre en cour arrière ou en cour latérale est maintenant autorisé pourvu qu'il reste, après cet abattage, au moins un arbre dans ces cours pour chaque tranche de 100 mètres carrés. Qui plus est, dans la zone 55112Ha, la largeur minimale d'un lot est réduite à douze mètres. Le pourcentage minimal d'aire verte est réduit à 30 % et les normes d'implantation particulières relativement à un bâtiment isolé de trois logements du groupe d'usages H1 logement et à un bâtiment isolé du groupe d'usages H2 habitation avec services communautaires ou H3 maison de chambres et de pension sont supprimées. De plus, un bâtiment principal dérogatoire protégé qui est détruit, devenu dangereux ou qui a perdu au moins 50 % de sa valeur suivant une cause hors du contrôle du propriétaire peut désormais être reconstruit ou réparé dans sa même forme et à son même emplacement ou à un emplacement conforme à l'article 892. Par ailleurs, l'abattage d'un arbre en cour arrière ou en cour latérale est maintenant autorisé pourvu qu'il reste, après cet abattage, au moins un arbre dans ces cours pour chaque tranche de 100 mètres carrés.

CA5-2018-0141 **Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement à la zone 54100Mb, R.C.A.5V.Q. 206 (540, avenue Royale, district de Robert-Giffard) - A5DA2018-039**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement à la zone 54100Mb, R.C.A.5V.Q. 206 (540, avenue Royale, district de Robert-Giffard).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM5-2018-0142 **Avis de motion du projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement à la zone 54100Mb, R.C.A.5V.Q. 206 (540, avenue Royale, district de Robert-Giffard) - A5DA2018-039**

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement à la zone 54100Mb, située approximativement à l'est de la rue Duchesnay, au sud de l'avenue Royale, à l'ouest de la rue de l'Académie et au nord de l'avenue Marcoux. Le nombre maximum de logements autorisés dans un bâtiment isolé du groupe H1 logement est augmenté à huit. De plus, la marge latérale est augmentée à deux mètres, mais la largeur combinée des cours latérales est

supprimée. Également, les normes d'implantation particulières pour les bâtiments isolés du groupe H1 logement de trois logements et de quatre à six logements sont supprimées.

Adoption des règlements

CA5-2018-0143 Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 52025Mb, R.C.A.5V.Q. 205 (Café Tatum, boulevard Louis-XIV, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux) - A5DA2018-033

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 52025Mb*, R.C.A.5V.Q. 205 (Café Tatum, boulevard Louis-XIV, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux).

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix minutes, est tenue à l'intention des citoyens.

Période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture

Conformément aux dispositions de l'article 39 du *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1, le président de l'arrondissement déclare la séance close à 19 h 57 puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Stevens Mélançon
Président de
l'arrondissement

Yves Bergeron
Assistant-greffier
d'arrondissement